

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 MARS 1857.



NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE KERCKHOVE.

Demande du sieur Pierre-Henri-Léopold DUMONT.

MESSIEURS,

Le sieur Dumont, entrepreneur à Bruxelles, né à Dusseldorf, le 14 avril 1818, d'un père belge, originaire de Verviers, vint en Belgique en 1835; mais il n'y resta que jusqu'en 1838, époque à laquelle il retourna en Prusse et y prit du service militaire.

Il revint en Belgique en 1840. Après un séjour de quelques années à Santo-Tomas de Guatemala, où il s'est marié, il s'est fixé à Bruxelles depuis 1849; y possède une propriété bâtie et une fortune globalement évaluée à une somme de 60,000 francs.

Il s'engage à acquitter le droit.

De ses cinq enfants, trois sont nés en Belgique, et deux à Guatemala. Sa conduite, tant privée que politique, est à l'abri de tout reproche.

Tous les rapports officiels sont favorables.

Votre commission conclut à l'admission de la demande du sieur Dumont, dont l'aïeul et le père étaient Belges, et dont l'un des frères l'est également par droit de naissance.

Le Rapporteur,
H. DE KERCHOVE.

Le Président,
E. J. ISIDORE VAN OVERLOOP.